

Sondage Droits de la personne et diversité: Deux exemples européens

Le sondage commandé par la Commission s'inscrit dans la foulée de grandes études qui ont été menées ailleurs dans le monde sur l'évolution de l'appui aux droits de la personne. Par l'ampleur des variables et des dimensions sociales relatives à certains motifs de discrimination qui y sont explorés, l'étude commandée par la Commission se rapproche des enquêtes européennes sur le sujet. Il s'agit, en contexte nord-américain, d'une étude véritablement novatrice qui, si elle est reproduite périodiquement, pourrait rendre compte de l'évolution de l'appui général aux éléments constitutifs de la Charte québécoise des droits et libertés.

Le Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de la CNCDH (sur une base annuelle, depuis 1990)

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) de France produit annuellement un Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie¹, dans lequel elle procède notamment à un sondage barométrique pour mesurer, sur une base longitudinale, l'indice de tolérance à l'égard de divers groupes dans la société française.

Dans le dernier rapport qu'elle a rendu public en 2015², la CNCDH constatait une progression de l'expression de l'intolérance dans la société française. S'appuyant sur un échantillon représentatif de 1 020 répondants âgés de 18 ans et plus, ce rapport révélait notamment que 72 % des répondants estiment qu'il y a trop d'immigrés en France. À titre indicatif, il faut souligner que 47 % des répondants avaient cette opinion en 2009, ce qui démontre que cette dernière a connu une forte progression en très peu de temps. Pour l'ensemble de la période 2009-2014, l'opinion qu'il y a trop d'immigrés en France est davantage répandue chez les répondants plus âgés que chez les plus jeunes. Elle s'exprime aussi plus fortement chez les moins scolarisés et chez les sympathisants de partis politiques de droite.

Par ailleurs, 75 % des répondants estiment que les personnes d'origine « étrangère » s'intègrent mal à la société française. Lorsqu'ils sont questionnés sur la responsabilité de cette intégration,

¹ On peut consulter ces rapports sur le site Web de la Commission nationale consultative des droits de l'homme de France, [En ligne]. <http://www.cncdh.fr/>

² COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie - Année 2014*, La Documentation française, 2015.

60 % des répondants estiment que les «étrangers » ne se donnent pas les moyens de s'intégrer, alors que 25 % des répondants pensent que la société française n'en fait pas assez pour leur assurer une intégration harmonieuse.

Certains segments de la population française apparaissent « vivre à part » aux yeux des répondants. Parmi les groupes qu'on identifie comme tel et qui sont le plus souvent évoqués par les répondants, on retrouve les Roms (82 %), les gens du voyage (80 %), les Maghrébins (38 %), les Asiatiques (37 %) et les Noirs (25 %). Certaines communautés religieuses sont également identifiées, principalement les musulmans (48 %) et les juifs (28 %).

S'agissant des perceptions à l'égard des diverses confessions religieuses, la religion musulmane est perçue négativement par 74 % des répondants. À titre comparatif, la religion juive revêt une connotation négative pour 67 % des répondants, la religion protestante pour 59 % des répondants et la religion catholique pour 46 % des répondants. En ce qui concerne l'image de la religion musulmane, le rapport indique que celle-ci se dégrade progressivement depuis le début des années 2000, et que cette tendance s'accompagne désormais de critiques de plus en plus partagées sur les pratiques qui sont associées à celle-ci : 93 % des répondants estiment que le port du voile intégral est problématique pour vivre en société; 79 % estiment qu'il en est de même pour le port du voile; 52 % pour l'interdiction de montrer l'image du prophète Mahomet; 49 % pour le sacrifice du mouton de l'Aïd el Kebir; 46 % pour les prières; 40 % pour l'interdiction de consommer de la viande de porc ou de l'alcool; 38 % pour le jeûne du Ramadan.

De tels résultats font écho mais dans une moindre mesure à ceux obtenus dans l'étude commandée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, notamment en ce qui concerne les perceptions et les attitudes à l'égard des immigrants, des personnes racisées et des personnes de confessions religieuses autres que catholique. Par ailleurs, il faut souligner que, tant dans l'étude commandée par la Commission que dans le rapport du CNCDH, il existe une corrélation entre l'acceptation à la différence et des variables tels que l'âge et le niveau de scolarité du répondant.

Le rapport RAND (2014)

Plusieurs grands sondages pan-européens, administrés de façon ponctuelle permettent d'obtenir une mesure similaire pour l'ensemble du continent européen et de comparer les résultats dans le temps : le *European Values Study* (portion européenne d'un sondage plus large, le *World Values Survey*), le *European Social Survey* et l'*Eurobarometer* développé par la Commission européenne.

Dans un rapport qu'elle a rendu public en 2014³, la Rand Corporation a procédé à une méta-analyse des résultats de ces trois grands sondages, de manière à vérifier si la perception de la croissance de l'expression de l'intolérance en Europe de l'Ouest correspond à une réalité empirique avérée.

Un constat initial : la perception que l'expression de l'intolérance est en hausse est de plus en plus répandue en Europe de l'Ouest depuis quelques années

La Rand Corporation définit l'intolérance comme l'expression personnelle d'une faible acceptation ou d'hostilité à l'égard d'autres personnes, plus particulièrement lorsque celles-ci font partie de groupes minoritaires.

Les résultats de l'étude de la Rand Corporation révèlent qu'il n'existe pas de tendances uniformes, observables dans l'ensemble des pays, en matière d'expression de l'intolérance. Sur l'ensemble de la période qui s'échelonne de 1990 à 2008, seulement deux pays ont connu une baisse de l'expression de l'intolérance à l'égard de l'ensemble des groupes ciblés par l'étude : la France et la Belgique. Dans les onze autres pays, l'expression de l'intolérance a augmenté pour au moins un des cinq groupes qui font l'objet de l'étude. L'Autriche et les Pays-Bas sont les seuls pays qui ont connu une croissance de l'intolérance pour tous les groupes mis à l'étude. Dans l'ensemble des pays, la proportion de personnes qui expriment des idées marquées par l'intolérance fluctue d'une année à l'autre. Il est donc particulièrement difficile de dégager des tendances à moyen ou à long terme, car l'expression de l'intolérance est en constante mouvance : les cibles de l'intolérance tendent à changer rapidement et l'intensité de l'expression de l'intolérance aussi.

³ Jennifer RUBIN, Jirka TAYLOR, Alexandra POLLITT, Joachim KRAPELS et Mafalda PARDAL. *Intolerance in Western Europe : Analysis of trends and associated factors*, RAND Corporation, 2014.

Les facteurs qui sont associés à l'expression de l'intolérance

Si les cibles de l'intolérance et l'intensité de cette dernière tendent à varier dans le temps et selon les pays, certains facteurs tentent d'expliquer ces variations. Dans le cadre de son étude, la Rand Corporation a identifié quatre grandes familles de facteurs qui ont une influence significative sur ce dernier phénomène :

1) Des facteurs économiques

- Plus la situation d'une personne sur le marché du travail est mauvaise, plus celle-ci exprime ouvertement de l'intolérance à l'égard des groupes minoritaires et ce, plus particulièrement à l'égard des immigrants.
- Plus l'économie d'un pays est prospère, moins l'expression de l'intolérance y est élevée.

2) Des facteurs démographiques

- Les personnes qui sont plus âgées expriment davantage d'idées intolérantes que les plus jeunes et ce, peu importe le groupe à l'égard duquel ces idées sont exprimées.
- Les personnes qui sont plus scolarisées manifestent moins d'intolérance que celles qui sont peu scolarisées.
- Le statut socio-économique de la personne (son appartenance à une classe sociale donnée) est étroitement corrélé à l'expression de l'intolérance : plus ce statut est élevé, moins l'expression de l'intolérance est élevée.

3) Des facteurs sociopolitiques

- Les pays où un filet de protection sociale plus généreux est offert par l'État sont les pays où l'expression de l'intolérance est moins élevée. Certaines études démontrent, par ailleurs, que lorsqu'un État modifie le niveau de protection sociale qu'il accorde habituellement, l'expression de l'intolérance varie en conséquence : l'élargissement de la protection sociale est associé à l'expression

d'une plus grande tolérance, alors que la réduction de cette protection occasionne davantage de propos intolérants.

- Plus les règles d'accès à la citoyenneté d'un pays sont restrictives, plus l'expression de l'intolérance y est élevée.

4) Des facteurs culturels

- Plus une personne a des liens de proximité étroits avec des membres de groupes minoritaires, plus elle adopte une attitude ouverte à l'égard de ces derniers.
- Plus une personne perçoit que les membres des groupes minoritaires sont une menace à l'identité du groupe majoritaire ou encore un facteur d'affaiblissement de l'économie nationale, plus cette personne exprime des idées intolérantes à l'égard des membres des groupes minoritaires.
- Plus le niveau de confiance à l'égard du fonctionnement de l'ensemble d'une société est élevé et plus l'adhésion à ce dernier est élevée, moins l'expression de propos intolérants est constatée.

Bien que le sondage commandé par la Commission n'ait pas examiné l'ensemble de ces facteurs, on peut cependant d'établir une certaine parenté, mais dans une moindre mesure, entre certains résultats obtenus dans ce sondage et ceux qui sont présentés dans le rapport RAND, notamment en ce qui a trait aux facteurs démographiques (âge, scolarité, statut socio-économique) et certains facteurs culturels (notamment la proximité des groupes minoritaires et la perception que ces derniers présentent une menace pour l'identité du groupe majoritaire).